

LA LETTRE ÉCO



SOMMAIRE

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau financier de la semaine
- Le CAC 40 sauve les 5000 points sur fond de crise italienne et d'impasse sur le Brexit
- En attendant la loi PACTE, l'épargne salariale est en hausse

C'EST DÉJÀ HIER

- L'inflation et le pétrole, le couple de l'année 2018
- La pauvreté en Europe, plus de 20 % de la population concernée
- La croissance chinoise fait face à la guerre commerciale

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Brexit, à qui perd gagne !
- Une bouteille de vin peut-elle annoncer l'éclatement d'une bulle immobilière ?
- Russie, il n'y a pas que le football dans la vie

LE COIN DES TENDANCES

- Un médecin, oui mais quand ?
- Malthus et moi, et moi, et moi

LE COIN DES GRAPHIQUES

- L'industrie textile française refaçonée par la mondialisation
- Le vieillissement en marche

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 19 oct. 2018	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2017
CAC 40	5 084,66	-0,72 %	5 312,56
Dow Jones	25 444,34	+0,41 %	24 754,06
Nasdaq	7 449,03	-0,64 %	6 959,96
Dax Allemand	11 553,83	+0,26 %	12 917,64
Footsie	7 049,80	+0,77 %	7 687,77
Euro Stoxx 50	3 210,82	+0,51 %	3 503,96
Nikkei 225	22 532,08	-0,72 %	22 764,94
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,835 %	-0,020 pt	0,778 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,456 %	-0,033 pt	0,426 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	3,196 %	+0,046 pt	2,416 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1519	-0,34 %	1,1848
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 227,300	+0,77 %	1 304,747
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	80,102	-0,49 %	66,840

Le CAC 40 sauve les 5000 points sur fond de crise italienne et d'impasse sur le Brexit

Le CAC 40 n'a reculé que de 0,22 % cette semaine, permettant de sauver le seuil symbolique des 5000 points. Le contexte demeure toujours peu porteur en ce mois d'octobre. De la guerre commerciale sino-américaine à la laborieuse négociation sur le Brexit en passant par l'épineuse élaboration du budget en Italie, sans oublier les résultats en demi-teinte de certaines grandes entreprises, les investisseurs jouent la prudence.

En Italie, la Bourse de Milan a perdu 8,5 % depuis le 1^{er} octobre sur fond de tensions budgétaires entre le gouvernement italien et la Commission de Bruxelles. La coalition a bâti un projet de budget prévoyant un déficit de 2,4 % du PIB supérieur de 0,8 point à ce que le précédent gouvernement avait communiqué à la Commission. Ce dérapage est « sans précédent dans l'histoire du Pacte de Stabilité et de Croissance », déplore la Commission dans une lettre adressée à l'Italie où elle lui intime de présenter ses observations avant « lundi 22 octobre minuit ». Si le gouvernement italien comme bien d'autres a élaboré son projet de budget à partir d'hypothèses économiques optimistes, l'augmentation du déficit apparaît assez faible d'autant plus que l'Italie doit toujours faire face à un important chômage pouvant justifier une politique de soutien économique. La Commission de Bruxelles semble vouloir éviter un précédent en lâchant du lest à un gouvernement ouvertement anti-européen. Le risque est de renforcer la coalition en place à quelques mois des élections européennes. Le bras de fer entre les autorités européennes et italiennes est tout à la fois budgétaire et politique. Durant le week-end, des réunions entre les partenaires de la coalition sont prévues. Des tensions apparaissent tant sur la réponse à apporter aux demandes européennes que sur la mise en œuvre du programme.

La défiance financière vis-à-vis de l'Italie tend à s'accroître. Le rendement du papier italien à 10 ans se rapproche des 4 % et a atteint 3,8049 %, tandis que le spread avec le Bund allemand de même échéance s'élève à près de 340 points de base, au plus haut depuis cinq ans et demi. Les CDS (Credit default swap), les produits d'assurance contre un évènement de crédit, sont au plus haut depuis 5 ans à 293 points. Les investisseurs étrangers se désengagent de plus en plus de l'Italie. L'agence de notation financière Moody's Investors Service a indiqué, vendredi 19 octobre, avoir abaissé la note souveraine de l'Italie pour la ramener un échelon seulement au-dessus de la catégorie spéculative (junk) en raison de la dégradation des perspectives de déficit et de l'arrêt des réformes structurelles. Pour autant, au-delà des péripéties politiques, les fondamentaux italiens ne sont pas plus inquiétants aujourd'hui qu'il y a quelques mois. Les bilans des banques s'améliorent, la rentabilité des entreprises est en net progrès et l'investissement est reparti.

Si la semaine fut marquée par l'échec du Sommet européen consacré à l'obtention d'un accord avec le Royaume-Uni (voir rubrique conjoncture), Madrid et Londres ont réussi à s'entendre au sujet de Gibraltar afin que son sort ne bloque pas la réunion globale sur le Brexit. L'Espagne menaçait d'exercer son droit de veto si le Royaume-Uni ne se montrait pas ouverte sur un rattachement futur de Gibraltar à l'Espagne. Theresa May avait alors vertement rétorqué qu'elle ne conclurait « jamais d'accord qui laisserait passer les 30 000 habitants de Gibraltar sous une autre souveraineté sans leur volonté librement et démocratiquement exprimée ».

La nouvelle équipe au pouvoir à Madrid depuis le mois de juin dernier a souhaité une dédramatisation sur ce sujet. Les deux pays ont convenu que l'éventuel accord global de divorce devra permettre à l'enclave de s'insérer naturellement aussi bien dans la période de transition que dans le schéma futur des relations avec l'Union, une fois la séparation réalisée.

D'autres facteurs jouent également contre les actions. Les derniers résultats trimestriels des grandes entreprises sont, aux Etats-Unis, décevants. Les investisseurs s'inquiètent enfin des prochaines hausses des taux directeurs de la FED.

En attendant la loi PACTE, l'épargne salariale est en hausse

Le projet de loi PACTE qui réforme l'épargne salariale et l'épargne retraite est en cours de discussion. Il devrait contribuer à la croissance de ces segments de l'épargne française. Actuellement, en matière d'épargne salariale, seuls 16 % des salariés des entreprises de moins de 50 salariés sont couverts par au moins un dispositif de partage des profits. Pour l'intéressement, seulement 20 % des salariés des entreprises de 50 à 99 salariés et de 35 % des salariés des entreprises de 100 à 249 salariés sont couverts. Parmi les mesures prévues figurent en particulier la suppression du forfait social pour la participation volontaire mise en place dans les entreprises de moins de 50 salariés et pour l'intéressement dans toutes les entreprises de moins de 250 salariés. Le forfait social est également supprimé sur l'abondement des employeurs versé dans les Plans d'épargne d'entreprise (PEE) et dans les plans d'épargne retraite collectif (PERCO) pour les entreprises de moins de 50 salariés. Par ailleurs, le calcul d'effectif pour franchissement du seuil des 50 salariés déclenchant la participation obligatoire sera apprécié sur 5 années consécutives. Le projet de loi PACTE permettra au conjoint du chef d'entreprise lié par un PACS, et qui dispose du statut de conjoint collaborateur ou associé, de bénéficier de l'intéressement, de la participation et de l'épargne salariale comme c'est le cas aujourd'hui dans le cadre d'un mariage. L'obligation de disposer d'un PEE pour mettre en place un PERCO sera supprimée afin de faciliter la diffusion de ce produit.

Les résultats de l'épargne salariale au 30 juin 2018

Avant même l'entrée en vigueur du texte, l'épargne salariale enregistre une belle croissance favorisée par les bons résultats des entreprises en 2017. Selon l'Association Française de gestion, au 30 juin 2018, 11,3 millions de salariés étaient couverts par un produit d'épargne salariale. Chaque salarié épargnant détient en moyenne 12 000 euros dans le cadre de l'épargne salariale. Sur le 1^{er} semestre 2018, les versements bruts (intéressement, participation, abondement et versements volontaires) ont atteint près de 11 milliards d'euros, en hausse de 3,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2017. Les retraits se sont réduits de 11 % et passent de 8,3 à 7,4 milliards d'euros. De ce fait, la collecte nette a été en augmentation passant de 2,1 à 3,4 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année (+62%).

Toujours au 30 juin 2018, l'encours de l'épargne salariale a atteint, 135,4 milliards d'euros en progression de 3 % sur 6 mois et de 3,8% sur un an. Principale raison : une augmentation de la collecte nette. L'épargne salariale est investie à près de 60 % en actions, dont 38 % via les fonds d'actionnariat salarié, 12 % via les fonds actions et le solde via les fonds mixtes

Le PERCO continue sa progression

Selon l'Association Française de gestion, près de 2 760 000 salariés disposent d'un PERCO et ont au moins effectué un versement, soit 11 % de plus sur un an. Le nombre d'entreprises équipées a progressé de 6 % en un an et s'élève à 244 000. L'encours du PERCO a atteint fin juin 16,9 milliards d'euros en hausse de 11 % sur un an.

Plus de la moitié des entreprises ont transformé leur PERCO en PERCO PLUS pour y intégrer un fonds PME et bénéficier du taux réduit de forfait social à 16 %. Sur 6 mois, les versements bruts sur le PERCO se sont élevés à 1,6 milliard d'euros, soit une hausse de 7 % par rapport au 1^{er} semestre 2017. Les retraits se sont élevés à 500 millions d'euros. La collecte nette a donc atteint 1,1 milliard d'euros, en hausse de 10 %. L'encours moyen détenu par chaque épargnant sur son PERCO est stable à 6 120 euros.

C'EST DÉJÀ HIER

L'inflation et le pétrole, le couple de l'année 2018

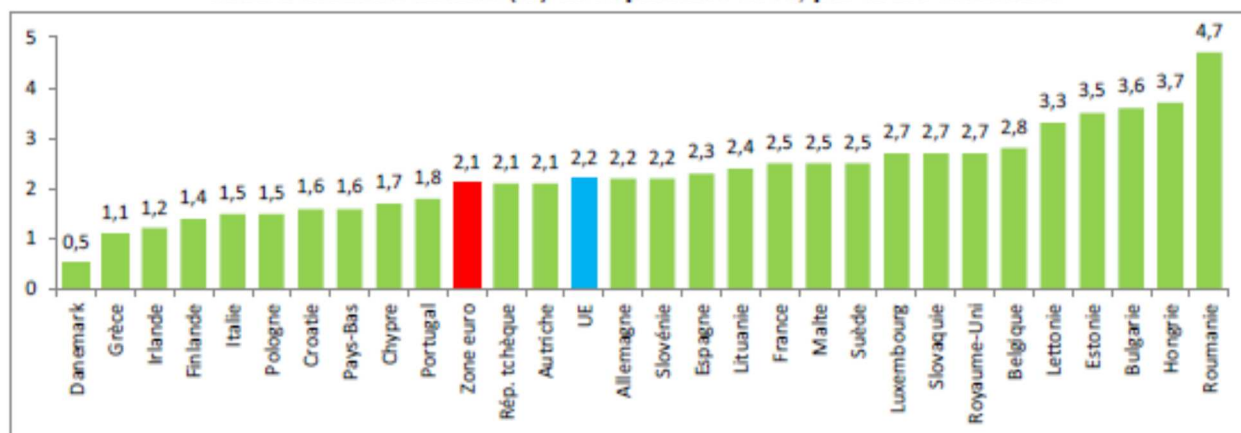
Après plusieurs mois de progression, l'inflation au sein de la zone euro tend à se stabiliser. Elle suit en cela l'évolution du cours du baril de pétrole qui évolue depuis quelques semaines entre 75 et 80 dollars. En effet, le taux d'inflation s'est établi à 2,1 % au mois de septembre, contre 2,0 % en août. Un an auparavant, ce taux était de 1,5 %.

Pour l'ensemble de l'Union européenne, le taux d'inflation annuel de l'Union s'est élevé à 2,2 % en septembre, stable par rapport à août. Un an auparavant, il était de 1,8 %.

Les taux annuels les plus faibles ont été observés au Danemark (0,5 %), en Grèce (1,1 %) et en Irlande (1,2 %). Les taux annuels les plus élevés ont quant à eux été enregistrés en Roumanie (4,7 %), en Hongrie (3,7 %) et en Bulgarie (3,6 %). Le taux d'inflation constaté en France est de 2,5 %.

Par rapport à août 2018, l'inflation annuelle a baissé dans neuf États membres, est restée stable dans quatre et a augmenté dans quatorze autres. En septembre 2018 les plus fortes contributions au taux d'inflation annuel de la zone euro proviennent sans surprise de l'énergie (+0,90 points de pourcentage, pp), suivie des services (+0,57 pp), de l'alimentation, alcool & tabac (+0,51 pp) et des biens industriels hors énergie (+0,08 pp).

Taux d'inflation annuel (%) en septembre 2018, par ordre croissant



Données d'août 2018 pour le Royaume-Uni.

Source : Eurostat

Après une accélération durant le premier semestre du fait de la hausse des prix de l'énergie, l'inflation est attendue en repli dans les prochains mois. L'inflation sous-jacente, (calculée en ne prenant pas en compte les prix soumis à de fortes variations

conjoncturelles) reste très mesurée. Elle s'élève ainsi à 0,7 % en France. Aux États-Unis, malgré le plein emploi, elle ne dépasse pas 2,2 %. Dans ces conditions, le taux d'inflation pourrait revenir autour de 1 % en début d'année 2019, traduisant bien l'absence de dérive des prix. Seul un passage du baril de pétrole au-dessus des 100 dollars pourrait occasionner un nouveau ressaut inflationniste. Dans ce scénario, l'inflation augmenterait de 0,5 point au sein des pays de l'OCDE et la croissance serait amputée de 0,2 point. Pour plusieurs experts, la progression du baril de pétrole s'explique par la réinstauration de l'embargo vis-à-vis de l'Iran, par les problèmes rencontrés au Venezuela et par la stagnation de la production américaine. Du fait d'une croissance moins vive que prévu de l'économie mondiale, une accalmie sur les prix du pétrole pourrait intervenir.

La pauvreté en Europe, plus de 20 % de la population concernée

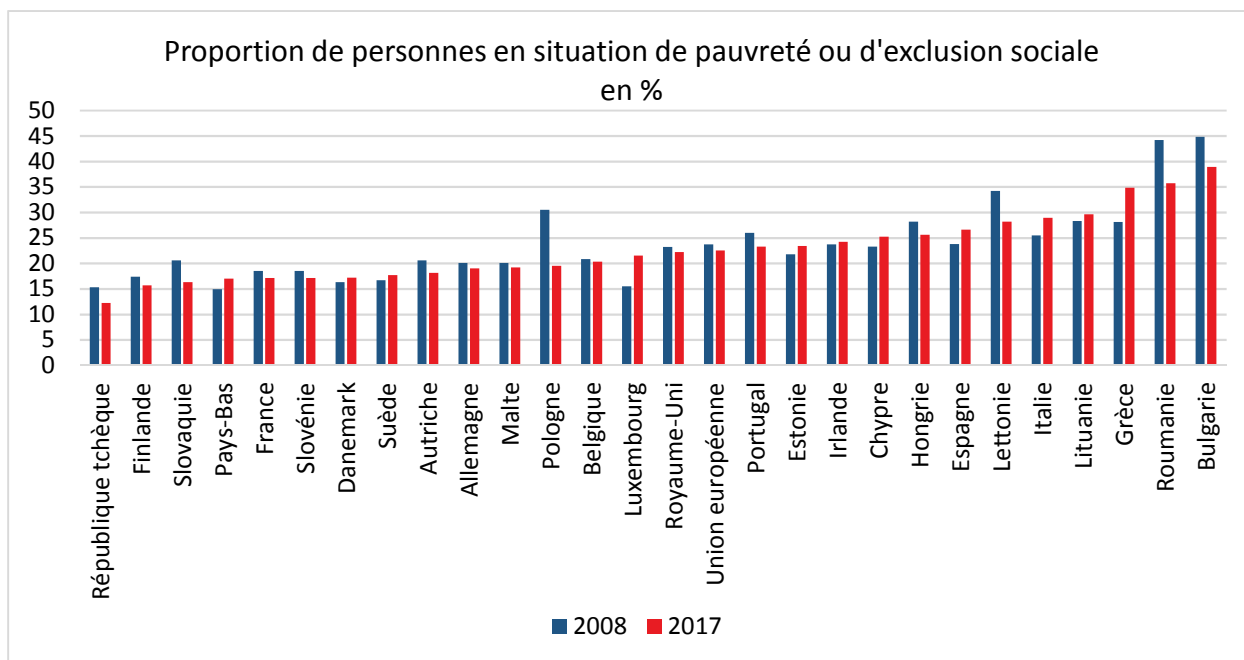
En 2017, 112,9 millions de personnes étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale au sein de l'Union européenne, soit 22,5 % de la population. Selon la Commission de Bruxelles, cela signifiait que ces personnes étaient affectées par au moins une des trois conditions suivantes :

- être en risque de pauvreté après transferts sociaux (pauvreté monétaire) ;
- être en situation de privation matérielle sévère ;
- vivre dans des ménages à très faible intensité de travail.

Après trois années consécutives de hausses entre 2009 et 2012 pour atteindre près de 25 %, la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale est depuis en baisse. Le ratio est désormais inférieur de 1,2 point de pourcentage à son niveau de référence de 2008.

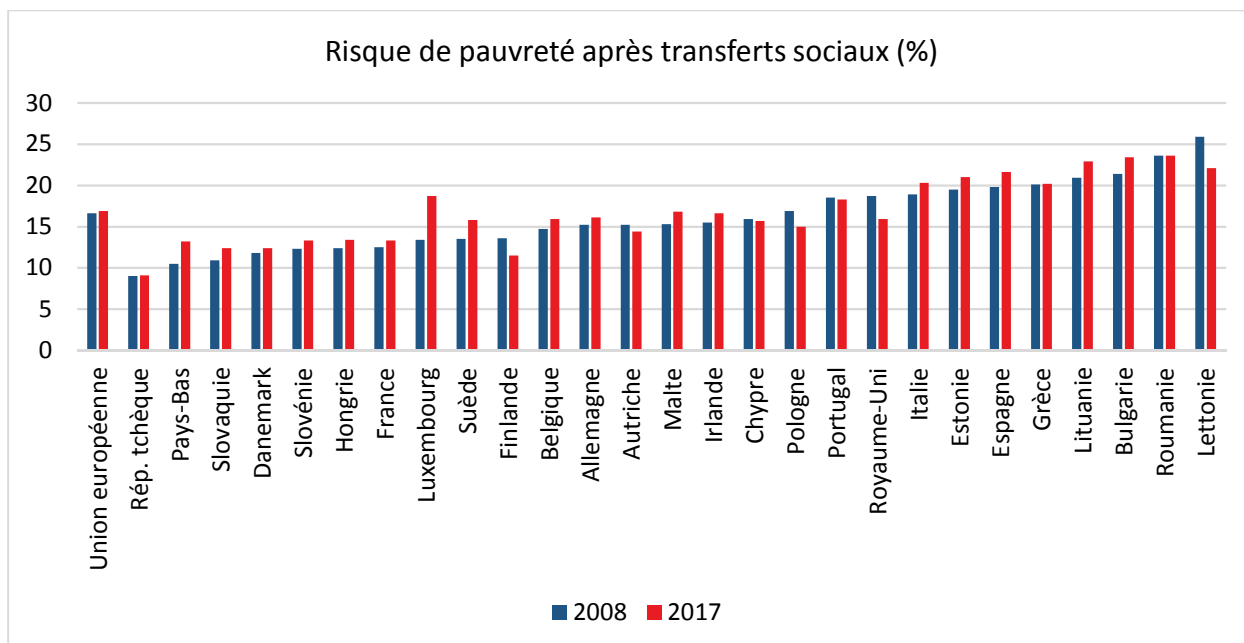
En 2017, plus d'un tiers de la population était menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce taux atteint 38,9 % en Bulgarie, 35,7 % en Roumanie et 34,8 % en Grèce. À l'autre extrémité de l'échelle, les taux les plus faibles de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ont été enregistrés en République tchèque (12,2 %), en Finlande (15,7 %), en Slovaquie (16,3 %) et aux Pays-Bas (17,0 %). La France se situe au 5^e rang parmi les pays ayant un faible taux de risque de pauvreté.

Depuis 2008, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté dans dix États membres. Les plus fortes hausses ayant été enregistrées en Grèce (de 28,1 % en 2008 à 34,8 % en 2017, soit +6,7 points de pourcentage), en Italie (+3,4 pp), en Espagne (+2,8 pp), aux Pays-Bas (+2,1 pp), à Chypre (+1,9 pp) et en Estonie (+1,6 pp). À l'inverse, la baisse la plus marquée a été enregistrée en Pologne (de 30,5 % à 19,5 %, soit -11,0 pp), suivie de la Roumanie (-8,5 pp), la Lettonie (-6,0 pp) et la Bulgarie (-5,9 pp).



Source : Eurostat

16,9% de la population de l'Union en 2017 étaient en risque de pauvreté après prise en compte des transferts sociaux, illustrant que leur revenu disponible était en-dessous du seuil national de risque de pauvreté. Cette proportion de personnes menacées de pauvreté monétaire dans l'Union a légèrement diminué par rapport à 2016 (17,3 %) mais demeure au-dessus de son niveau de 2008 (16,6 %). Les seuils de pauvreté reflètent la distribution des revenus dans les pays et varient considérablement selon les États membres et dans le temps.

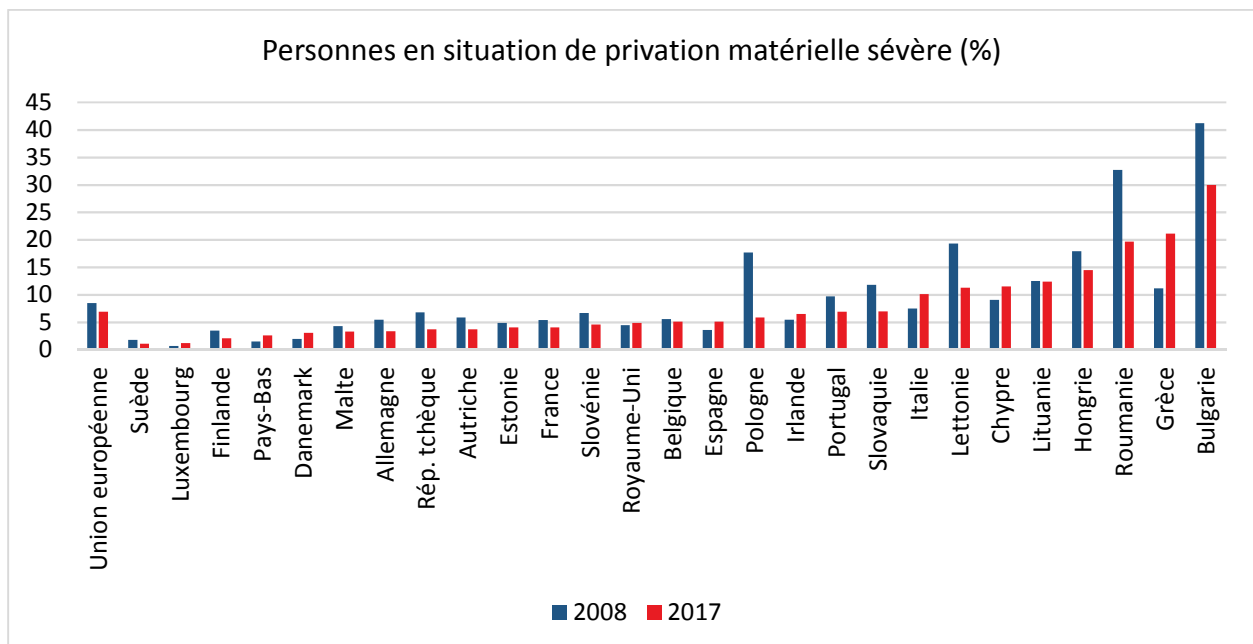


Source : Eurostat

Parmi les États membres de l'Union, plus d'une personne sur cinq était menacée de pauvreté monétaire en Roumanie (23,6 %), en Bulgarie (23,4 %), en Lituanie (22,9 %), en Lettonie (22,1 %), en Espagne (21,6 %), en Estonie (21,0 %), en Italie (20,3 %) et en Grèce (20,2 %). À l'inverse, les taux les plus faibles ont été observés en République

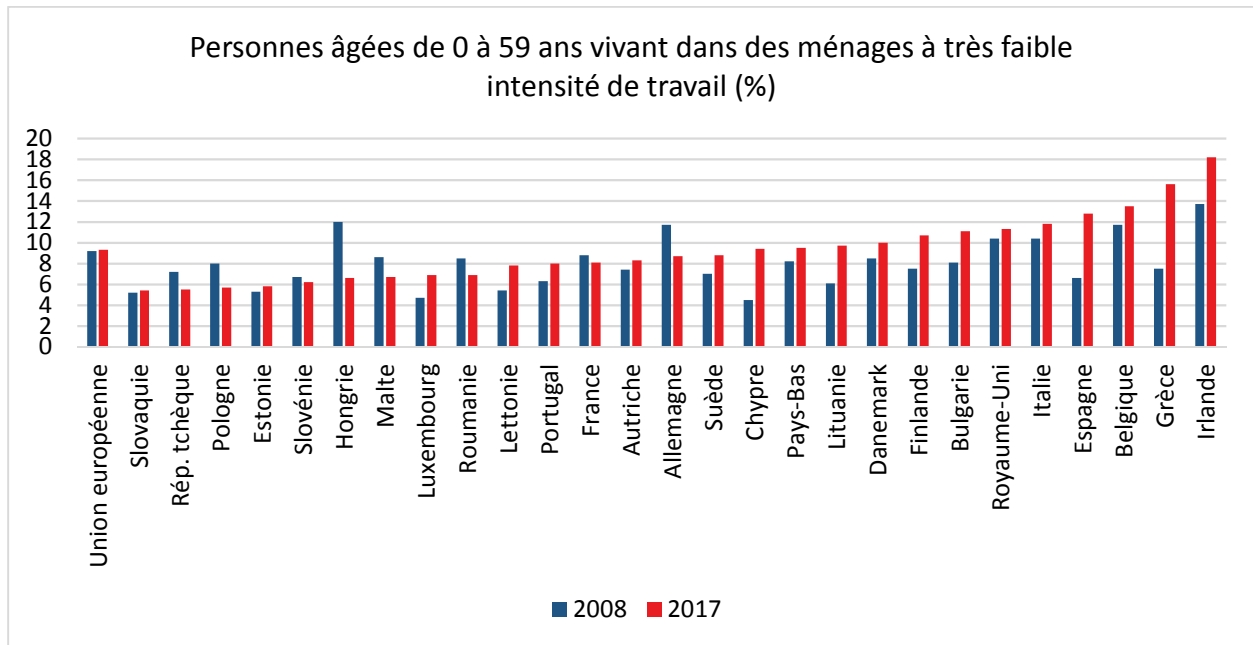
tchèque (9,1 %), en Finlande (11,5 %), au Danemark et en Slovaquie (12,4 % chacune), aux Pays-Bas (13,2 %), en France et en Slovénie (13,3 % chacune). Par rapport à 2008, la proportion de personnes en risque de pauvreté monétaire a augmenté dans dix-neuf États membres pour lesquels les données sont disponibles, est restée stable dans un, et a diminué dans sept autres.

Au sein de l'Union, en 2017, 6,9 % de la population était en situation de privation matérielle sévère, ce qui signifie que leurs conditions de vie étaient limitées par un manque de ressources, par exemple le fait de ne pas être en mesure de régler leurs factures, de chauffer correctement leur logement ou de prendre une semaine de vacances en dehors de leur domicile. Cette proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère a diminué par rapport à 2016 (7,5 %) et à 2008 (8,5 %). La proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère en 2017 différait fortement selon les États membres, s'échelonnant entre 30,0 % de la population en Bulgarie, 21,1 % en Grèce ainsi que 19,7 % en Roumanie et moins de 4 % de la population en Suède (1,1 %), au Luxembourg (1,2 %), en Finlande (2,1 %), aux Pays-Bas (2,6 %), au Danemark (3,1 %), à Malte (3,3 %), en Allemagne (3,4 %), ainsi qu'en Autriche et en République tchèque (3,7 % chacune). En France, ce taux est de 4,1 %. Par rapport à 2008, la proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère a augmenté dans neuf États membres, pour lesquels les données sont disponibles, et a diminué dans dix-huit autres. En France, ce ratio a baissé en dix ans de 0,8 point.



Source : Eurostat

Concernant l'indicateur de faible intensité de travail, 9,3 % de la population âgée de 0 à 59 ans dans l'Union vivait dans des ménages où les adultes avaient utilisé moins de 20 % de leur potentiel total de travail au cours de l'année précédente. Cette proportion a sensiblement baissé par rapport à 2016 (10,5 %) et est proche du niveau de 2008 (9,2 %). L'Irlande (18,2 % en 2016), la Grèce (15,6 %), la Belgique (13,5 %), la Croatie (13 % en 2016), l'Espagne (12,8 %) et l'Italie (11,8 %) affichaient les plus fortes proportions de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail, alors que la Slovaquie (5,4%), la République tchèque (5,5 %), la Pologne (5,7 %), l'Estonie (5,8 %) et la Slovénie (6,2 %) avaient les plus faibles taux. La France se situe dans le milieu du classement avec un taux de 8,1 % en 2017 contre 8,8 % en 2008.



Source : Eurostat

La croissance chinoise fait face à la guerre commerciale

Avec un taux de 6,5 % au 3^e trimestre, la croissance de l'économie chinoise a ralenti. La croissance du PIB chinois a été de 6,5 % en rythme annuel, légèrement en-deçà des attentes des analystes qui pariaient sur une progression de 6,6 % après 6,7 % au deuxième trimestre. Sur une base trimestrielle, le PIB a été en croissance de 1,6 % entre juillet et septembre, un résultat conforme aux attentes, contre une croissance révisée de 1,7 % sur la période avril-juin.

Ce taux de croissance au 3^e trimestre est le plus faible enregistré depuis le premier trimestre 2009. Cette baisse s'inscrit dans le contexte de guerre commerciale avec les États-Unis. Cette dernière a provoqué une chute des bourses asiatiques et un recul de la devise chinoise face au dollar. La croissance est également pénalisée en Chine par une demande interne moins vive du fait de la lutte contre les crédits à risque menée par les autorités. Il est à noter que l'excédent commercial avec les États-Unis reste au plus haut. Cette situation s'explique par la multiplication d'achats anticipés de la part des importateurs américains craignant de nouvelles taxes et l'incapacité de substituer des produits américains aux produits chinois.

La production industrielle notamment a progressé de 5,8 % en septembre par rapport à l'an dernier, à son rythme le plus lent depuis février 2016, inférieur aux +6,0 % attendu. En revanche, les ventes au détail ont progressé de 9,2 % en septembre en rythme annuel, après plusieurs mois de faible croissance et alors que les économistes attendaient une hausse de 9,0 %. La croissance des investissements en actifs fixes a de son côté progressé à 5,4 % sur la période janvier-septembre, un rythme légèrement supérieur aux attentes qui étaient à +5,3 %.

Pour l'ensemble de l'année 2018, la croissance devrait se situer autour de 6,6 % et être malgré tout conforme aux prévisions officielles. Pour 2019, certains économistes craignent un net ralentissement de l'économie chinoise avec un taux qui pourrait se rapprocher de 6 %. Les autorités devraient prendre de nouvelles initiatives pour éviter un ralentissement trop important de la croissance chinoise afin notamment de prouver aux États-Unis que les sanctions commerciales sont sans effet.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Brexit, à qui perd gagne !

Les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne avaient initialement prévu de se réunir le 17 et le 18 novembre pour entériner l'accord concernant la sortie du Royaume-Uni. Sauf rebondissement de dernière minute, ce sommet est reporté en raison de l'absence de propositions acceptables de la part de Theresa May, en particulier sur la question irlandaise. Malgré tout, le négociateur européen, Michel Barnier a été invité à « poursuivre ses efforts pour aboutir à un accord ».

Si tous les représentants États membres souhaitent l'obtention d'un accord, il n'en demeure pas moins qu'ils se disent prêts à accepter un « hardbrexit », afin de peser sur les Britanniques.

À défaut d'accord dans les prochaines semaines, certains estiment qu'il serait envisageable d'allonger la période de transition. Une telle solution sera réellement étudiée en toute fin de la période de négociation. Si cet allongement donne plus de temps aux Britanniques pour négocier le cadre de leur relation future avec l'Union, il posera également plusieurs problèmes. En effet, le Royaume-Uni devra alors continuer à contribuer au budget de l'Union européenne. Les Européens ont commencé à élaborer leur budget pluriannuel sans les Britanniques. Il faudrait donc réviser le budget du moins le temps de la période transitoire. Les réglementations et les normes européennes resteraient également en vigueur sans que les Britanniques aient leur mot à dire sur leur élaboration. Pour le Royaume-Uni, la prolongation de la transition pourrait freiner l'investissement en raison du maintien d'un grand nombre d'incertitudes.

Pour des raisons de politique intérieure, Theresa May ne peut pas pour le moment accepter le maintien de l'Irlande du Nord au sein de l'Union douanière européenne. En effet, sa majorité ne tient que par l'apport de représentants du parti conservateur nord-irlandais (DUP) qui ne souhaitent pas un régime d'exception pour l'Irlande. La Première Ministre britannique joue de sa faiblesse à l'intérieur de son pays pour tenter d'obtenir des concessions de la part des Européens en ce qui concerne le coût d'adhésion à l'Union douanière ou le maintien du principe de libre prestation de services. En cas de crise politique au Royaume-Uni, Theresa May pourrait être remplacée par un Premier Ministre plus anti-européen comme Boris Johnson. Une telle crise pourrait également aboutir à des élections législatives anticipées et à l'arrivée au pouvoir d'une coalition dominée par le Parti Travailleurs, lui aussi très divisé sur la question européenne. Dans tous les cas, la négociation pour le Brexit serait ralentie. Les négociateurs européens commencent néanmoins à douter de la capacité de Theresa May à signer un accord qui, par nature, créera des crispations au sein de son parti et au sein de son pays. Ils doivent néanmoins tenir compte de la volonté nombreux acteurs économiques européens d'obtenir au plus vite un accord. Ainsi, le patronat allemand estime que la croissance

pâtira de la sortie de l'Union douanière du Royaume-Uni. Cet avis est partagé également par les États d'Europe du Nord et par ceux de l'Est, traditionnellement anglophiles.

Une bouteille de vin peut-elle annoncer l'éclatement d'une bulle immobilière ?

Samedi 13 octobre, une bouteille de Romanée-Conti de millésime 1945, est adjugée 558 000 dollars à New York. Cette année-là, 600 bouteilles de ce vin avaient été produites, juste avant que le domaine n'arrache les vignes pour les replanter ensuite. Ce prix sans précédent traduit-il un dérèglement dans l'échelle des valeurs. Constitue-t-il un signe d'une prochaine grande crise financière ? Les crises économiques et financières sont, en effet, précédées de valorisation de certains actifs ne répondant à aucune rationalité, à moins que cette vente ne soit qu'un épiphénomène en aucun cas assimilable à la crise des tulipes de 1637.

Plusieurs experts économiques, dont ceux du FMI, commencent à s'inquiéter des conséquences de la progression de l'endettement favorisée par les politiques monétaires non conventionnelles des banques centrales japonaise, américaine, européenne et chinoise. Si les États tentent tant bien que mal de maîtriser leur endettement, les agents privés ont accru ces dix dernières années le volume de leurs crédits du fait des faibles taux pratiqués par les banques. Cet endettement constitue une menace en cas de retournement de la conjoncture, surtout s'il s'accompagne d'une hausse des taux empêchant un rééchelonnement à moindre coût. Cette hausse pourrait provoquer une brutale correction des prix de certains actifs. Tous les pays ne sont pas égaux face à ce risque. Ceux dont les prix de l'immobilier ont le plus progressé, accompagnés par une hausse de l'endettement, pourraient évidemment être plus exposés que les autres.

Ce risque même s'il ne doit pas être exagéré n'est pas imaginaire au regard des précédents historiques. Dans un passé assez proche, plusieurs pays ont dû faire face à un éclatement soudain de bulles immobilières ou de bulles financières en relation avec un retournement rapide des taux d'intérêt. Les crises immobilières se révèlent les plus dures à juguler compte tenu des effets dominos qu'elles peuvent entraîner.

Sur ces trente dernières années, les prix de l'immobilier ont connu des évolutions rapides et fortes. Ainsi, au Japon, les prix se sont accrus, de 170 % de 1988 à 1991, aidés en cela par une augmentation de l'encours de prêts immobiliers. Cette bulle immobilière a éclaté en 1993 avec une chute des prix qui a atteint plus de 50 %. Cette crise est intervenue dans un climat déflationniste avec une progression des taux d'intérêt réels.

Aux États-Unis, de 1998 à 2008, les prix de l'immobilier ont progressé de 180 %. La dette immobilière des ménages est, de son côté, passée de 60 à 100 % du PIB sur cette même période. La légère remontée des taux en 2008 et la crise des subprimes ont provoqué une chute des prix de 36 % entre 2008 et 2012. Depuis 2012, les biens immobiliers se sont appréciés de plus de 55 %, retrouvant leur niveau de 2008. En revanche, la dette immobilière des ménages est revenue à son niveau de 2002, 70 % du PIB. Cette relative sobriété des ménages américains limite les risques d'une nouvelle crise immobilière. Les menaces dans ce pays concernent les prêts étudiants et les crédits pour l'achat de voiture. L'amélioration des salaires et le plein emploi rendent supportables ces deux risques.

Au sein de la zone euro, les prix de l'immobilier ont connu, de 1998 à 2008, une hausse de 80 % avant de baisser de 10 % de 2008 à 2012. Ils ont depuis progressé de 20 %. La dette immobilière des ménages est passée de 35 à 60 % du PIB de 1998 à 2008. Les prix de l'immobilier résidentiel augmentent fortement depuis 10 ans en Suède (multiplié par 2), au Royaume-Uni (+50 %), aux Pays-Bas (+30 %), en Allemagne (+40 %), en France (+15 %), en Belgique (+20 %). Les pays qui n'ont pas retrouvé les niveaux d'avant crise sont l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Dans ce dernier pays, les prix de l'immobilier ont été divisés par deux depuis 2008.

Les taux d'intérêt à long terme sont aujourd'hui nettement inférieurs à la croissance en valeur dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Cela concerne notamment le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, la Suède, la France, l'Espagne, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas ou la Belgique. La dette immobilière des ménages est en baisse en Espagne, au Portugal et en Irlande. En revanche, elle augmente en Suède (135 % du PIB en 2018 contre 110 % en 2008), en France (70 % du PIB en 2018 contre 70 % en 2008), en Belgique (85 % du PIB contre 60 %). Elle est également en forte progression en Suisse. La dette immobilière des ménages atteint des niveaux élevés au Danemark (230 % du PIB), en Suisse (140 % du PIB) et aux Pays-Bas (120 %).

Les pays les plus fragiles sont ceux qui connaissant des bas taux d'intérêt, des prix élevés de l'immobilier et un fort niveau d'endettement des ménages. Sont concernés, le Canada, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique et l'Autriche. La France se situe dans une position intermédiaire avec des taux bas et des prix immobiliers en hausse mais, même si elle s'accélère, la progression de l'endettement des ménages reste dans des limites – pour le moment – acceptables.

Russie, il n'y a pas que le football dans la vie

Les autorités russes ont établi le bilan économique de la Coupe du monde de football qui a été remportée par l'équipe de France. Elle aurait permis une augmentation du PIB de 1 %. L'évènement aurait rapporté 12,5 milliards d'euros à l'économie russe entre 2013 et 2018. Entre 2013 et 2018, 315 000 emplois auraient été créés chaque année pour l'organisation de cette manifestations sportive qui a contribué à relancer l'économie. En effet, l'économie russe après avoir connu une forte récession en 2015 et 2016 a renoué, depuis, avec la croissance. Cette dernière est néanmoins décevante au regard des résultats passés. Si la Russie peut, depuis peu, compter sur le relèvement du prix du baril, elle est toujours confrontée aux effets des embargos décidés par les États-Unis et l'Union européenne en rétorsion à l'annexion de la Crimée intervenue en 2014. Du fait d'un éventuel durcissement des sanctions de la part de Washington, le rouble a connu une période de forte dépréciation, en perdant 13 % de sa valeur par rapport au dollar. La banque centrale russe a été contrainte de mettre un terme à son processus de baisse des taux afin de freiner la fuite des capitaux et l'inflation.

La croissance économique de la Russie s'est élevée à 1,6 % en glissement annuel au premier semestre 2018. Elle a été soutenue par le dynamisme de la demande intérieure Elle a été portée par l'amélioration des revenus pétroliers. Les entreprises ont par ailleurs repris le chemin de l'investissement.

Un ralentissement économique est attendu en raison de la dépréciation du rouble, de la hausse des taux d'intérêt et de la hausse de la TVA qui devrait intervenir au 1^{er} janvier 2019. La hausse de la TVA de 2 points de pourcentage sur le taux standard concerne 66,1 % des biens de consommation. Par ailleurs, 25,7 % des biens consommés seront affectés par une augmentation du taux de TVA de 10 à 20 %.

Sur les huit premiers mois de l'année, la hausse des prix est restée contenue. Elle a atteint en moyenne annuelle, 2,4 %. Cependant, depuis le mois de juin 2018, les pressions inflationnistes ont légèrement augmenté (+3,1 % en août). La banque centrale a révisé à la hausse le taux d'inflation à 4 %. L'inflation devrait s'accélérer dans les prochains mois du fait de la hausse de la TVA et de la dépréciation de la monnaie. En outre, du fait du sous-investissement des dernières années, le taux d'utilisation des capacités de production est élevé provoquant des tensions tarifaires.

La situation des finances publiques reste très positive. Ainsi, sur les huit premiers mois de l'année, le solde budgétaire du gouvernement fédéral a enregistré un équivalent de 3,1 % du PIB. Quand il était en déficit il y a un an à la même époque, de 0,7 % du PIB. Pour l'ensemble de l'année, le ministère des finances projette un excédent d'au moins de 1,3 % du PIB mettant ainsi fin à une période de 6 ans de déficit. Cette amélioration est imputable en grande partie à l'augmentation des recettes pétrolières en hausse de 15 % en 8 mois). Il convient de souligner que le déficit budgétaire hors pétrole et gaz a baissé de plus de 11 % sur les huit premiers mois de l'année. Le déficit hors pétrole et gaz a atteint un plus bas en six ans. L'accroissement des recettes pétrolières et gazières a permis de renflouer le fonds de richesse nationale (« National Wealth Fund ») de 10 milliards de dollars. Son encours dépasse désormais 75 milliards de dollars. En fin d'année, il devrait bénéficier d'un apport de 38 milliards de dollars en provenance de la banque centrale.

Les autorités russes ont décidé d'accroître les dépenses publiques durant les trois prochaines années afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de modernisation du pays. Par voie de conséquence, l'excédent budgétaire devrait se tasser. Il passerait de 1,8 à 0,8 % du PIB de 2019 à 2021. Le ratio des dépenses publiques rapportées au PIB devrait augmenter l'année prochaine de 1,1 point de pourcentage. Le programme de modernisation porte sur 7 % du PIB. Il devrait aboutir à la réalisation d'infrastructures, à accroître le niveau de l'éducation et à augmenter les dépenses de santé publique. L'objectif du nouveau gouvernement est d'élever le taux d'investissement de 21,7 % du PIB en 2017 à 25 % du PIB en 2024.

Grâce à la bonne tenue des cours pétroliers, la Russie a enregistré un excédent de son compte courant de 6,7 % du PIB au premier semestre 2018 (contre 3,3 % du PIB un an auparavant). En revanche, en dépit de l'amélioration des fondamentaux macroéconomiques, le pays a enregistré d'importantes sorties de capitaux après le durcissement des sanctions américaines. Les ventes d'actifs russes par les investisseurs étrangers ont atteint 17 milliards de dollars pour le seul 2^e trimestre 2018. Ce montant est néanmoins bien plus faible que celui constaté au moment de l'annexion de la Crimée (entre le 3^e trimestre 2014 et le premier trimestre 2015 elles s'étaient élevées à plus de 32 milliards de dollars par trimestre en moyenne). Malgré ces ventes d'actifs, les tensions sur le marché monétaire et sur la dette obligataire sont restées contenues. Entre avril et septembre 2018, les rendements à dix ans sur la dette du Gouvernement ont augmenté de seulement 100 points de base. La menace la plus importante pour l'économie russe est actuellement liée à l'éventuelle adoption par le Congrès américain de deux projets de

loi, le Deter Act et le Daskaa Act, qui limiteraient l'accès des banques publiques russes au marché en dollars et qui interdiraient aux investisseurs américains de détenir des titres de dette russe nouvellement émis. À l'heure actuelle, ces deux projets ont toutefois peu de chances d'aboutir faute de majorité au Sénat mais la situation pourrait changer après les élections américaines de mi-mandat. Ce risque pour la Russie doit être relativisé. Les besoins de refinancement de la dette extérieure, estimés à 79 milliards de dollars d'ici fin 2019, restent très largement couverts par les réserves de change qui s'élevaient à 373 milliards de dollars fin août.

La Russie a d'importants besoins de capitaux pour moderniser son outil productif et ses infrastructures notamment dans les transports. Les projets avec les occidentaux étant bloqués du fait des embargos, les autorités russes se tournent de plus en plus vers les pays d'Asie. Ainsi, 7 des 40 milliards d'euros d'investissement dans les infrastructures pourraient être financés par des compagnies chinoises ou sud coréennes. Par ailleurs, Vladimir Poutine défend l'idée d'une « dédollarisation » des échanges commerciaux mondiaux.

LE COIN DES TENDANCES

Un médecin, oui mais quand ?

La question des déserts médicaux est devenue un thème récurrent du débat public. Désormais, elle concerne tant les campagnes que les villes, tant les généralistes que les spécialistes. Au cœur du débat, le difficile accès à certains praticiens de santé près de chez soi dans un délai court.

La suppression du numéris clausus et la création des assistants médicaux ont été justifiées par cette nécessité d'augmenter le nombre de médecins et de leur libérer du temps afin de mieux se consacrer à leurs patients. La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du Ministère de la Santé et des Solidarités a publié une étude synthétisant les problèmes que rencontrent les Français pour accéder aux professionnels de la santé (enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins réalisée auprès de 40 000 personnes). Si les délais pour l'obtention d'un rendez-vous tendent à s'allonger, l'étude souligne qu'en cas d'urgence, de problèmes avérés, les professionnels de santé reçoivent rapidement leur patient.

De 48 heures pour les généralistes à plus de deux mois pour les ophtalmologues

Un rendez-vous sur deux avec un médecin généraliste est obtenu en moins de deux jours, selon l'enquête. Un quart des rendez-vous se concrétisent plus de 5 jours après. Le délai d'attente dépasse 11 jours dans 10 % des cas.

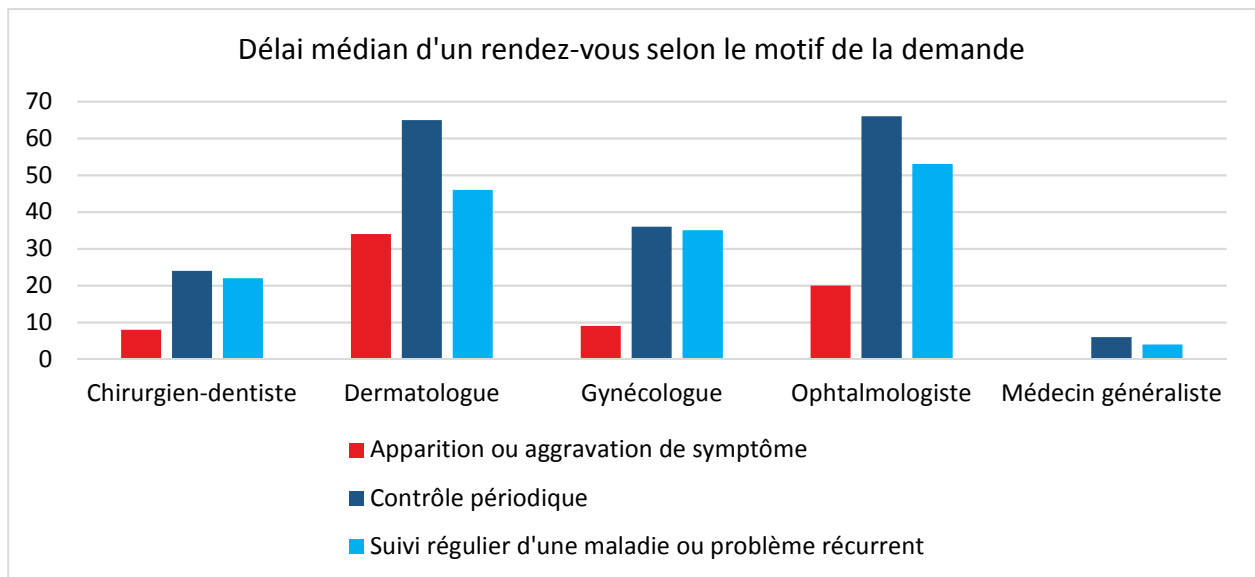


Source : DREES

Pour certaines spécialités médicales, ces délais d'attente sont de plus de deux mois. En ophtalmologie, dermatologie, cardiologie, gynécologie et rhumatologie les délais sont plus longs et ont tendance à s'accroître (61 jours en dermatologie et 80 jours en ophtalmologie). Ils sont en moyenne de 3 semaines chez le pédiatre et le radiologue, 1 mois chez le chirurgien-dentiste, environ 1 mois et demi chez le gynécologue et le rhumatologue et 50 jours chez le cardiologue. Chez l'ophtalmologiste, un quart des demandes de rendez-vous aboutissent dans les 20 jours, mais la moitié se matérialise plus de 50 jours après et pour un quart plus de 110 jours après. Le délai d'attente dépasse 189 jours dans 10 % des cas. Les disparités les plus marquées concernent les délais d'attente chez le radiologue : le 3^e quartile (borne inférieure des 25 % des délais les plus longs) est 6,8 fois supérieur au premier quartile (borne supérieure des 25 % des délais les plus courts).

Les délais varient en fonction de l'état du patient

Quand la demande de rendez-vous est liée à l'apparition ou à l'aggravation de symptômes, les délais sont nettement raccourcis. Chez le médecin généraliste, la moitié des prises de contact aboutissent à un rendez-vous dans la journée en cas d'apparition ou d'aggravation de symptômes, alors que ce délai médian s'élève à 5 jours pour une vaccination et à 6 jours pour un contrôle périodique. Chez le gynécologue, le délai médian est de 9 jours en cas d'apparition ou d'aggravation de symptômes contre 36 jours pour un contrôle périodique. Chez le chirurgien-dentiste, le délai médian est de 8 jours en cas d'apparition ou d'aggravation de symptômes contre 24 jours si la demande de rendez-vous est motivée par un autre motif.



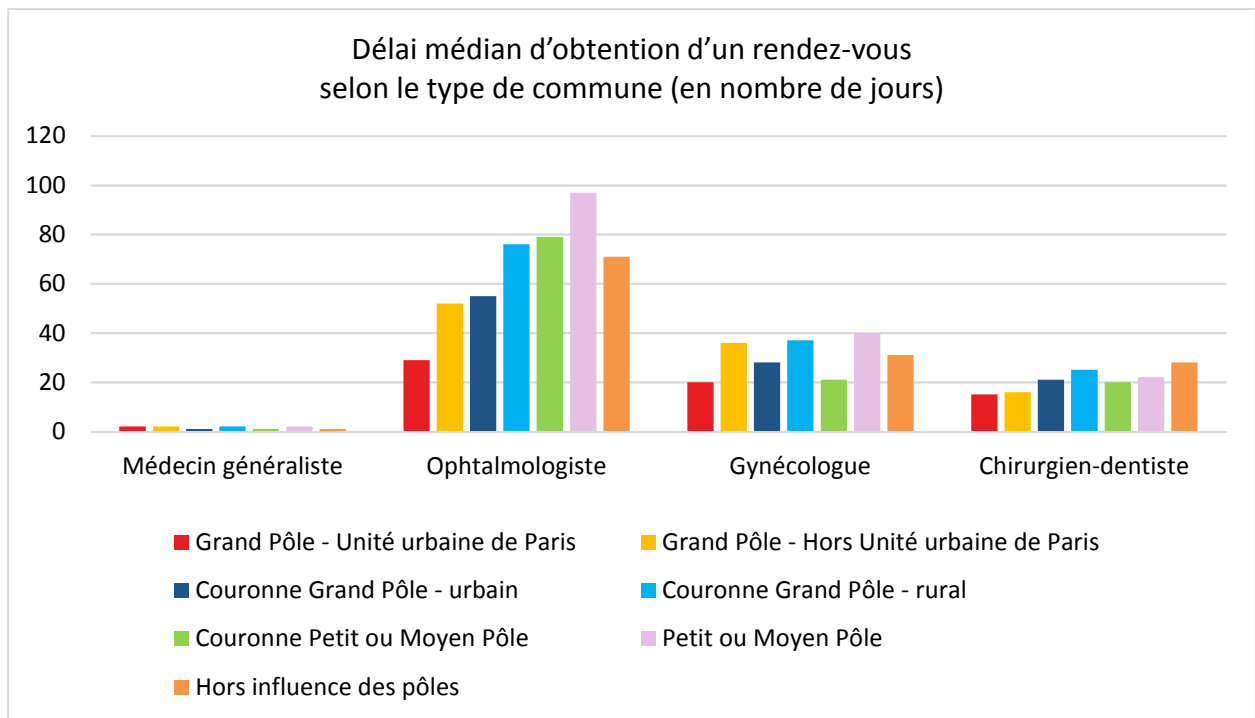
Source : DREES

Les délais sont jugés corrects ou rapides pour huit demandes de rendez-vous sur dix, sauf pour certaines spécialités comme l'ophtalmologie. Si la quasi-totalité des prises de contact se concrétisent par l'obtention d'un rendez-vous, en cas de rejet, les assurés cherchent soit un autre praticien, soit s'adressent directement aux urgences de l'hôpital le plus proche. Mais, très majoritairement, le patient sera traité par un professionnel hors hôpital (90 % des cas)

Des délais variables en fonction des aires géographiques

Les temps d'attente sont plus longs dans les communes où l'accessibilité géographique aux professionnels de santé est faible, notamment dans les petits et moyens pôles et dans les communes hors influence des pôles.

Chez le chirurgien-dentiste, une demande de rendez-vous sur deux aboutit en plus de 17 jours. Ce délai médian est de 21 jours pour les demandes de patients résidant dans les communes où l'accessibilité est la plus faible. Il baisse à 15 jours pour celles de patients résidant dans les communes où l'accessibilité est la plus forte. Chez l'ophtalmologiste, si une prise de contact sur deux aboutit à un rendez-vous en 52 jours, ce délai médian grimpe à 79 jours pour les demandes émanant du quart des patients résidant dans les communes où l'accessibilité est la plus faible. Il baisse à 40 jours pour les requêtes de patients résidant dans les communes où elle est la plus forte. C'est dans les couronnes rurales des grands pôles, dans les communes hors influence des pôles et dans les périphéries des petits et moyens pôles que l'accessibilité aux médecins est la plus faible. Le délai médian d'obtention d'un rendez-vous chez un ophtalmologiste est de 29 jours dans l'unité urbaine de Paris, bien dotée en ophtalmologistes, mais il atteint 71 jours dans les communes hors influence des pôles, 76 jours dans les communes des grands pôles ruraux et 97 jours dans les communes des petits et moyens pôles, lesquelles sont parmi les moins bien dotées en ophtalmologistes.



Source : DREES

Des Français compréhensifs face aux délais d'attente

Des Français globalement satisfaits des délais d'attente. Pour plus de 8 rendez-vous obtenus sur 10, les délais entre la date de prise de contact et la date de rendez-vous sont jugés « rapides ou corrects » par les Français, sauf dans certaines spécialités médicales où les délais sont particulièrement longs, notamment en ophtalmologie et en dermatologie. Dans cette dernière spécialité, les délais entre la prise de contact et la date de rendez-vous sont considérés comme « trop longs » dans 46 % des cas ; cette proportion s'élève à 39 % en ophtalmologie.

Une exigence de réactivité demandée aux généralistes

Le délai sera jugé différemment selon le professionnel contacté : en médecine générale, les Français souhaitent être pris en charge rapidement, alors qu'ils acceptent plus facilement des délais plus longs en ophtalmologie ou en gynécologie. Ainsi, en médecine générale, après l'apparition ou l'aggravation de symptômes, la part de Français qui jugent le délai rapide décroît très rapidement quand le délai d'attente augmente. Dans 92 % des cas où la prise en charge a lieu le jour-même, le délai est jugé rapide. Dans 85 % des cas, quand le délai est égal ou inférieur à deux jours. Cette diminution est beaucoup plus lente en ophtalmologie ou en gynécologie : alors que le délai est jugé rapide quand il est inférieur ou égal à 3 jours en gynécologie dans 92 % des cas, cette part s'élève toujours à 82 % quand le délai passe à 20 jours ou moins. Par ailleurs, les patients qui ont le plus attendu avant de prendre contact avec un professionnel de santé sont plus nombreux à estimer ensuite que le délai d'obtention du rendez-vous a été « trop long ». Parmi les Français qui ont attendu plus de 3 semaines entre l'apparition des symptômes et la prise de rendez-vous chez le chirurgien-dentiste (23 % des prises de contact), 28 % jugent le délai d'obtention du rendez-vous « trop long ». Ils sont 19 % dans ce cas parmi les patients qui prennent contact avec un chirurgien-dentiste en moins de 48 heures en cas d'apparition ou d'aggravation de symptômes (35 % des prises de contact).

Les urgences, ce n'est pas automatique

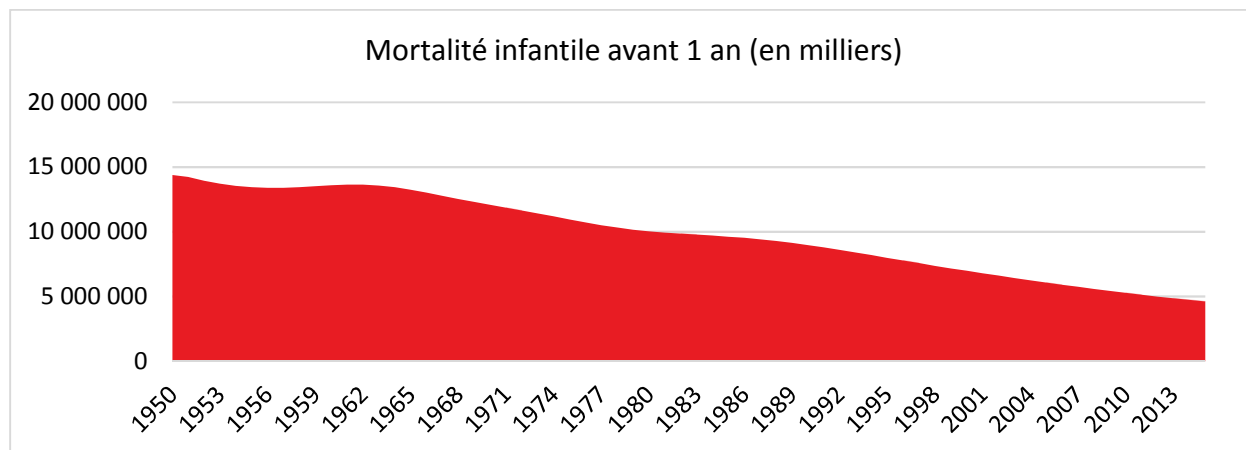
Quand la demande n'aboutit pas, les patients sollicitent rarement les urgences. La quasi-totalité des prises de contact (9 cas sur 10) aboutissent à un rendez-vous avec un professionnel de santé. Néanmoins, pour les spécialités pour lesquelles les délais d'attente sont les plus longs (ophtalmologie et dermatologie notamment), l'obtention d'un rendez-vous est un peu moins fréquente : 17 % des demandes de rendez-vous avec un ophtalmologiste n'ont finalement pas abouti contre 5 % des demandes pour un médecin généraliste. Le report vers les urgences hospitalières est faible : il concerne seulement 3 % des prises de contacts qui n'ont pas abouti. Dans un tiers des cas le patient renonce à obtenir un rendez-vous.

Malthus et moi, et moi, et moi

En filigrane de la question environnementale, figure bien souvent celle de la surpopulation. Depuis quelques années, les thèses de Thomas Robert Malthus retrouvent quelques grâces aux yeux de certains. L'économiste britannique né le 13 février 1761 a mis l'accent sur les dangers d'une croissance exponentielle de la population. Celle-ci ne peut que générer désordres et appauvrissements. Sous estimant la productivité agricole, il estime que toute augmentation de la population ne peut que conduire à la multiplication des famines. Il s'oppose sur ce sujet à Adam Smith qui considère que l'accroissement de la force de travail s'accompagne d'une accélération des gains de productivité, conduisant à l'épanouissement de la croissance.

Depuis Malthus, la population a connu une progression sans précédent. Elle est passée à l'échelle mondiale de 1 milliard en 1800 à 1,65 milliard en 1900 à 6 milliards en 2000 pour atteindre 7,5 milliards en 2017. Contrairement à ce qu'imaginait Malthus, cette explosion de la population ne repose pas sur une augmentation de la natalité et de la fécondité mais sur une progression de l'espérance de vie et sur une baisse de la mortalité à tous les âges. L'indice de fécondité par femme a été divisée par deux en passant de 5 à 2,5 des années 1950 aux années 2010. L'espérance de vie est passée de 1950-1955 à 2010-2015 de 45,5 à 68,5 ans pour les hommes et de 58,5 à 73,1 ans pour les femmes.

La baisse de la mortalité infantile est un des facteurs clefs de la progression de la population. En effet, elle est plus rapide que celle de la fécondité, ce qui augmente la proportion de jeunes quand dans le même temps grâce aux progrès sanitaires réalisés, la mortalité diminue également aux autres âges.



Source : ONU

Un monde divisé en deux

Le monde peut être divisé en deux parties. D'un côté, les pays qui n'ont pas encore terminé leur transition démographique ; de l'autre, ceux qui l'ont achevée. La première partie réunit un grand nombre de pays africains ainsi que quelques pays d'Asie et d'Amérique latine. La seconde rassemble les pays d'Europe, de l'Amérique du Nord, le Japon et plusieurs pays d'Asie Orientale.

La croissance démographique demeure vive dans le premier ensemble. Ainsi, le poids démographique au sein de la population mondiale qui était de 9 % en 1950 a atteint 16 % en 2017 et devrait représenter 25 % en 2050. L'Afrique n'est pas homogène. Certains pays évoluent au même rythme que la moyenne mondiale, l'Afrique du Sud par exemple, quand certains États connaissent des progressions trois fois plus rapides comme l'Angola ou le Niger.

Au sein des pays ayant achevé leur transition démographique, des écarts non négligeables existent au niveau de la croissance de la population. Au sein de l'OCDE, 15 pays sont en décroissance démographique (dont le Japon, la Russie, l'Allemagne, et la Roumanie), d'autres enregistrent des progressions comme la France (croissance de la population de +0,4 % en 2017) ou les États-Unis (+0,7 %). D'ici le milieu du siècle, les rapports de force démographique seront fortement modifiés. Dans les années 2030, l'Inde devrait dépasser la Chine. En 2050, l'Inde devrait compter 1,7 milliard d'habitants contre 1,3 milliard pour la Chine, soit le même nombre qu'aujourd'hui. Le Nigéria sera alors le 3^e pays le plus peuplé avec 399 millions d'habitants devant les États-Unis (389 millions). Suivront l'Indonésie (322 millions), le Pakistan (322 millions) et le Brésil (238 millions). Le premier pays européen arriverait en 24^e position, le Royaume-Uni. La France occuperait la 27^e place en recul de 7 places par rapport à 2018.

Dans les trente prochaines années, trois grands phénomènes agiteront la population mondiale : son vieillissement, l'urbanisation et les migrations.

Le vieillissement de la population, la véritable révolution démographique

De 1950 à 2015, le nombre de moins de 14 ans a augmenté de 180 millions pour atteindre 1,93 milliard. Cette augmentation est imputable aux pays en voie de développement qui ont enregistré un gain de 208 millions quand le nombre de jeunes de moins de 14 ans reculait au sein de l'OCDE de 30 millions. En revanche, toujours entre 1950 et 2015, le nombre de plus de 65 ans est passé de 129 à 612 millions. Dans les pays développés, le nombre de plus de 65 ans a atteint 221 millions en 2015 contre 63 millions en 1950. Le nombre de plus de 80 ans a connu une croissance encore plus vive. Il s'élève à 126 millions en 2015 contre 14 millions en 2050. La moitié des plus de 80 ans vivent au sein des pays occidentaux qui représentent un cinquième de la population mondiale.

Le vieillissement est produit tout à la fois par la baisse du nombre de jeunes et par l'augmentation du nombre de seniors. Ce phénomène devrait conduire à la poursuite de la baisse du poids relatif de jeunes terriens au sein de la population (26,1 % en 2015 et 22,4 % en 2100) et à l'augmentation du poids des seniors (8,3 % en 2015 et 17,6 % en 2100). En retenant non pas le scénario normal retenu par la direction des études démographiques de l'ONU mais celui fondé sur un taux de fécondité de 1,45 à l'horizon 2100, la proportion des plus de 65 ans excéderait celle des moins de 15 ans dès 2030.

Ce vieillissement, sans précédent, a des conséquences économiques, financières, sociales et sociologiques. Le système économique repose essentiellement sur le travail des actifs. Les pays ayant une population active en forte croissance enregistrent logiquement de fort taux de croissance. Une population comprenant une part importante de jeunes actifs occupés est synonyme de consommation en hausse. Elle est également une source importante d'investissement. Une population âgée est moins portée à l'investissement et plus adepte de l'épargne de précaution. Le vieillissement modifie les attentes au niveau électoral. Il est difficile d'apprécier les effets du vieillissement sur le maintien ou pas des corps intermédiaires. Les retraités disposent de temps pour s'insérer dans les réseaux de pouvoir mais il n'est pas certain qu'ils défendent alors les intérêts des actifs. Ce vieillissement pose évidemment toute une série de questions sur l'effort que doit consentir la Nation, donc les actifs, pour financer les pensions et le système de santé. Par ailleurs, la problématique de la fin de vie et de l'euthanasie devient un enjeu majeur quand un quart de la population est concerné.

Le vieillissement peut être un problème pour les pays avancés mais il l'est tout autant voire plus pour les pays émergents et les pays en développement. En effet, la transition démographique des premiers s'est effectuée sur plus d'un siècle quand pour les autres, elle se produit en une ou deux générations. En moins de 20 ans, ces pays doivent structurer leur régime d'assurance vieillesse et leur système de santé. Ils doivent gérer les conflits entre les différentes générations. Cette révolution s'accompagne d'un changement également au niveau de l'égalité des sexes avec l'émancipation des femmes qui marque un progrès.

Le retour des migrations

96 % des habitants de la planète vivent à proximité de leur lieu de naissance, c'est-à-dire à quelques centaines de kilomètres en moyenne. 3 à 4 % de la population ne vit pas au sein de son pays d'origine. En 2017, ce sont ainsi plus de 250 millions de personnes qui ont changé de pays. Ce nombre est en constante augmentation. Il était de 220 millions en 2010. Plus de 40 % d'entre eux sont asiatiques. Selon l'ONU, 125 millions de ces migrants sont venus du Sud vers le Nord quand 110 millions ont fait le chemin inverse. Depuis 2014, près de deux millions de réfugiés ont rejoint l'Europe dont un million pour la seule année 2015. Depuis 1990, les migrations au-delà de l'Afrique progressent bien plus vite que les migrations intra-africaines, les premières ont été multipliées par six quand les secondes l'ont été par trois. Ces migrations sont facilitées par le développement des moyens de transport et par la circulation de l'information. La mondialisation ne se réduit pas à l'éclatement des chaînes de production. Elle concerne également la force de travail. Les déplacements actuels de population sont, en valeur relative, bien moins importants que ceux qu'ont connus les pays actuellement avancés au cours du XIXe et du XXe siècles. Les migrations vers les États-Unis et l'Amérique latine - qu'elles soient occasionnées par les famines ou les problèmes politiques - ont été d'une ampleur plus importante que celles que l'Europe connaît actuellement. De même, les transferts de population après la 1^{ère} et surtout le 2nde Guerres mondiales ont été massifs. Entre 1870 et 1920, 20 millions d'Européens ont débarqué aux États-Unis. Entre 1921 et 1931, les immigrés assuraient plus de 50 % de l'accroissement de la population française avec un apport annuel de 123 000 quand, depuis 1970, cet apport varie entre 50 000 et 100 000. Après la Seconde Guerre mondiale, des millions de personnes ont été contraintes de changer de pays en raison du déplacement des frontières. Le nombre est évalué par certains experts à 30 millions. Ces mouvements de population conduisent

les États à créer l'Organisation internationale des réfugiés (OIR) en 1946, puis le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) en 1950. En 1962, la France dut gérer l'arrivée de plus de 800 000 pieds noirs en provenance d'Algérie. En 1979, la France a également accueilli 120 000 « boat people » vietnamiens et cambodgiens.

L'urbanisation, source de croissance et menace pour l'environnement

La moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. D'ici 2050, plus des deux-tiers des habitants seront des citadins. En France, les urbains représentent déjà plus de 75 % de la population.

Les villes sont des accélérateurs de croissance. En permettant le brassage de la population, en créant des liens, en favorisant des échanges, les villes sont au cœur de l'économie contemporaine. Contrairement à ce que certains avaient pu espérer, le digital renforce encore le poids des agglomérations. Nécessitant des compétences élevées ainsi que des capitaux, les techniques de l'information et de la communication ne prospèrent qu'en milieu urbain à proximité des grands établissements supérieurs. Leur essor nécessite bien souvent un marché large et dense. Le principe d'Uber, d'Airbnb est d'offrir un service en temps réel aux internautes. Il est plus facile de trouver un chauffeur disponible dans une agglomération de plusieurs millions d'habitants que dans une ville de 2 000 habitants. Les centres urbains attirent tout à la fois les talents et les personnes à la recherche du travail. Elles aimantent l'activité au point qu'elles sont désormais responsables de 80 % du PIB mondial.

Par effet de concentration de la population et des activités, les villes sont devenues les principaux centres de pollution. Elles sont responsables de 70 % des émissions mondiales des gaz à effet de serre et de deux-tiers de la consommation d'énergie. Selon la Banque mondiale, le secteur des transports dans les villes générera d'ici 2050 un tiers des émissions des gaz à effet de serre. En France, ce secteur représentait à lui seul 33 % de la consommation d'énergie finale en 2015 contre 20 % en 1973. Il était à l'origine de 39 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les agglomérations sont fragiles du fait de leur positionnement. Elles se situent soit en bordure côtière, soit sont traversées par un ou plusieurs fleuves. Il en résulte une vulnérabilité face à la montée des eaux. En 2025, 75 % de la population mondiale vivra à moins de 100 kilomètres de la mer. D'ici 2070, en raison des changements climatiques et de l'urbanisation, la population potentiellement concernée par le risque d'inondations serait multipliée par trois.

Le développement de grandes conurbations répond à une logique économique, sociale, culturelle mais aussi politique. Si Londres ou Paris jouent des rôles sans équivalent en Europe occidentale, c'est en grande partie la conséquence de stratégie de concentration des pouvoirs au sein de ces deux capitales. En Russie, les gouvernements ont favorisé deux villes, Saint Pétersbourg et Moscou. En Chine, depuis 1979, l'exécutif entend faire de Pékin le cœur du pays et d'éviter que Shanghai capte seule la lumière. Tokyo est devenue la ville phare du Japon à partir du moment où le pouvoir central a décidé d'abandonner Kyoto en 1868 à son profit.

Les défis démographiques ont de multiples dimensions. L'économiste Malthus aurait sans nul doute mis en avant la problématique de l'alimentation. La planète pourra-t-elle nourrir 9,5 milliards d'habitants en 2050 ? Aujourd'hui, plus de 800 millions de personnes souffrent de faim, essentiellement dans de pays du Sud. Deux millions d'individus sont exposés à des carences alimentaires. Si la situation s'est améliorée par rapport aux années soixante-dix, durant lesquelles un quart de la population était confronté à la sous-alimentation, peu de progrès ont été enregistrés au cours des décennies suivantes. Pour répondre aux besoins physiques de chaque humain, il est admis qu'il faut produire 200 kilogrammes de céréales ou l'équivalent énergétique par an. Or, la production est aujourd'hui bien supérieure en atteignant une production de 330 kilogrammes par personne. Le problème n'est donc pas la production mais sa répartition et sa redistribution. Les marges de progression sont encore élevées en particulier au sein des pays en développement, mais cela suppose en amont de l'investissement et de la formation.

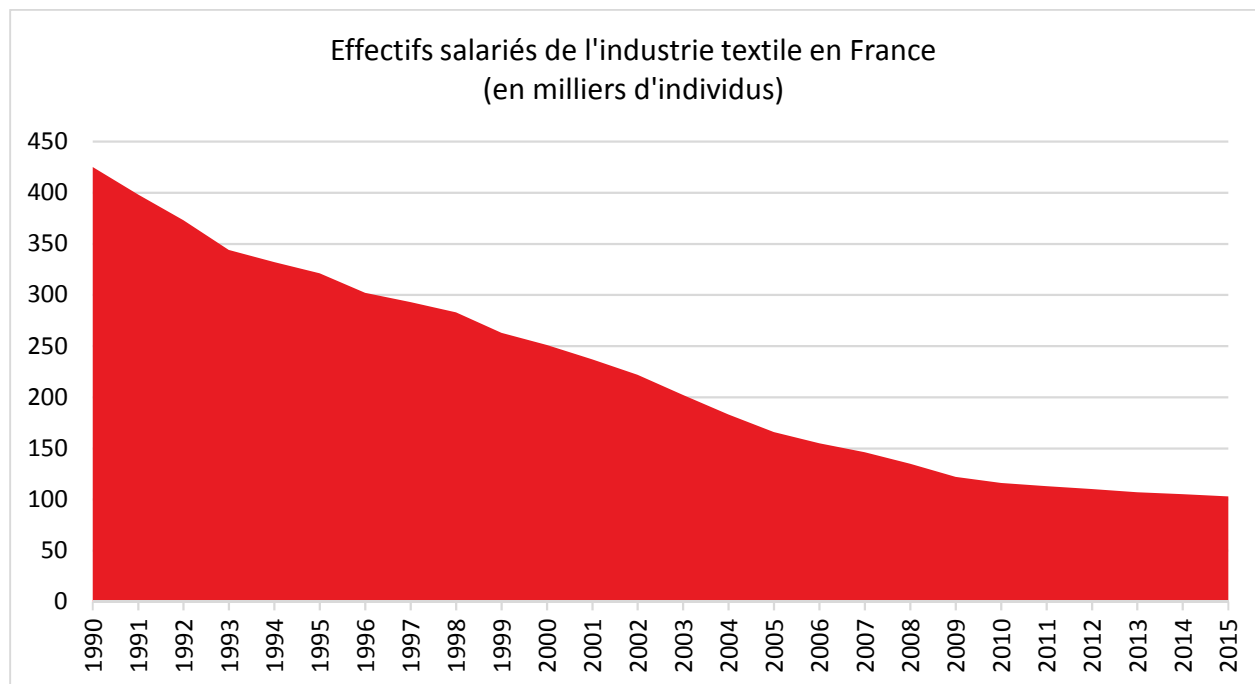
LE COIN DES GRAPHIQUES

L'industrie textile française refaçonée par la mondialisation

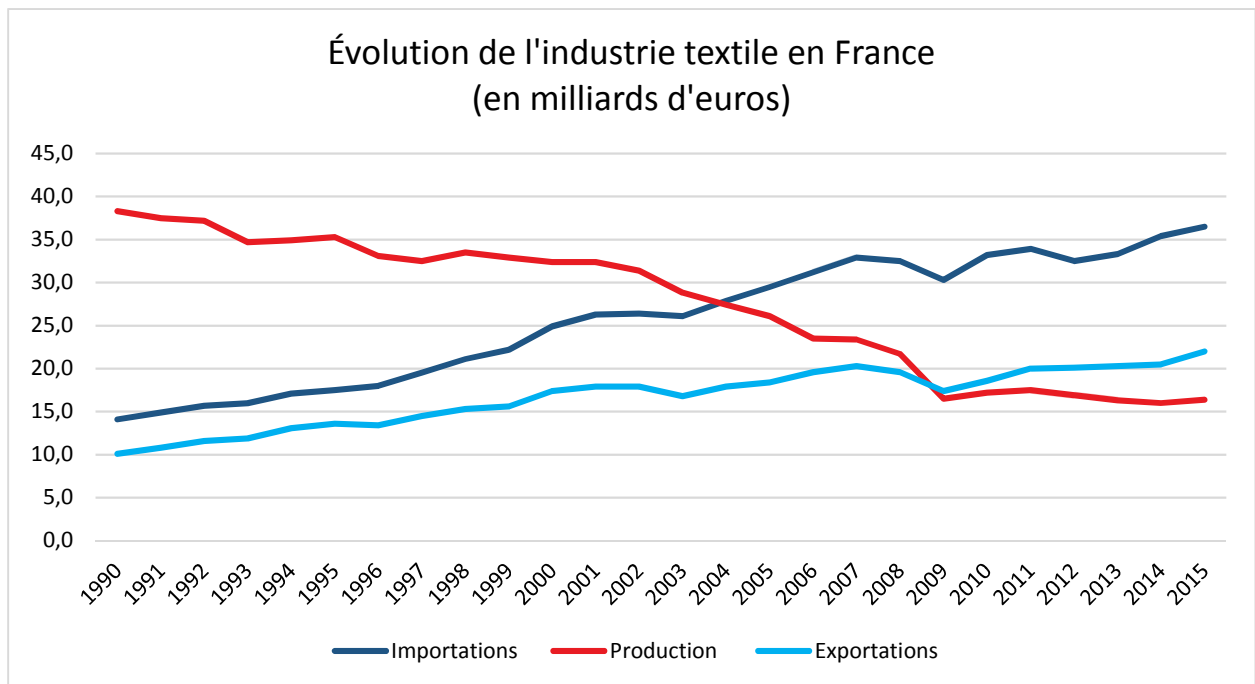
L'industrie textile a été complètement refaçonée par la mondialisation et par l'essor des pays émergents. Ainsi, en France, ce secteur a perdu les deux-tiers de ses effectifs et de sa production en vingt ans. En 2015, la France importe pour 36,5 milliards d'euros de produits textiles. Plus de la moitié des importations provient d'Asie, principalement de Chine mais également du Bangladesh, du Vietnam et d'Inde. Par ailleurs, un tiers des importations vient de l'Union européenne, surtout d'Europe du Sud. L'Italie représente 38 % des importations textiles intracommunautaires de la France

La France exporte pour 22,0 milliards d'euros de produits textiles, principalement de la maroquinerie et des articles de voyage (5,5 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, des vêtements (3,0 milliards), des chaussures (2,7 milliards). Elle exporte ces produits majoritairement vers des pays de l'Union et vers l'Asie (20 %, principalement vers Hong Kong et le Japon) et vers l'Amérique du Nord (9 %). Il s'agit majoritairement de produits issus de l'industrie du luxe (maroquinerie).

L'industrie textile française est désormais très centrée sur le luxe. Quelques marques de prêt-à-porter comme Agnès B produisent en partie en France.

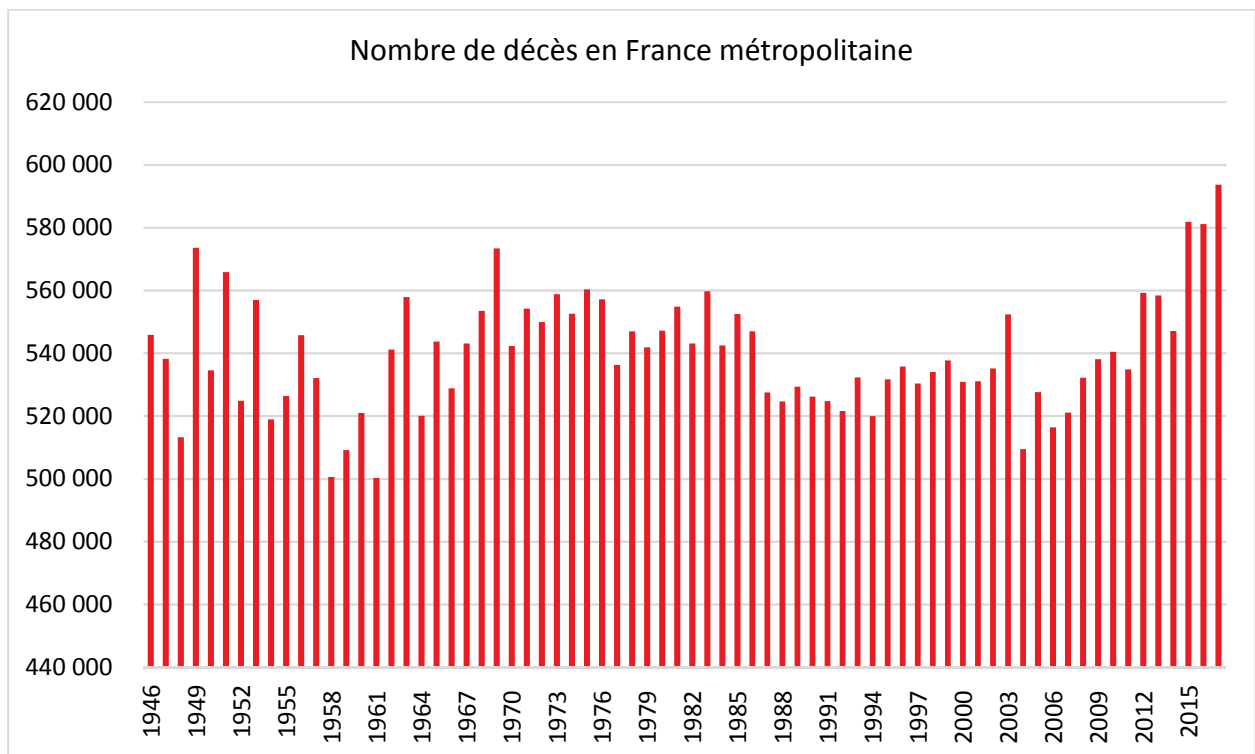


Source : INSEE



Source : Insee

Le vieillissement en marche



Source : INSEE

En 2017, selon l'INSEE, la France a enregistré 606 000 décès, soit 12 000 de plus qu'en 2016. Le nombre de décès avait stagné en 2016, après avoir augmenté de 34 000 en 2015. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom (nées entre 1946 et 1974) à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter. En dix ans, il a augmenté de 14 % (France hors Mayotte) ; il était de 531 000 en 2007. Des phénomènes conjoncturels expliquent également la progression de 2017. L'épidémie de

grippe hivernale amorcée fin 2016 a entraîné un pic de décès exceptionnel en janvier 2017 (67 000 décès en France métropolitaine). Ce niveau mensuel avait été dépassé pour la dernière fois en décembre 1969, quand la grippe hivernale dite « de Hong Kong » avait atteint la France.

25 % des décès concernent des personnes de plus de 90 ans

Parmi les personnes décédées en 2017, la moitié a plus de 83 ans et 25 % plus de 90 ans. Les hommes décèdent plus jeunes que les femmes : la moitié des hommes décédés en 2017 ont plus de 79 ans et la moitié des femmes décédées cette année-là ont plus de 87 ans. En 2017, 60 % des décès féminins ont eu lieu après 84 ans, contre seulement 35 % pour les hommes. Moins de 8 % des femmes décédées avaient moins de 60 ans, contre 14 % pour les hommes.

Les femmes nées en 1926, qui ont ou auraient pu atteindre leur 91^e anniversaire en 2017, sont les plus nombreuses parmi les femmes décédées en 2017. Pour les hommes, le pic du nombre de décès se situe à 87 ans, c'est-à-dire pour ceux nés en 1930.

À chaque âge jusqu'à 84 ans, le nombre de décès masculins dépasse le nombre de décès féminins. La surmortalité masculine est marquée en particulier chez les jeunes, les hommes étant davantage exposés aux morts violentes (accidents de la route, suicides, conduites à risque...). Entre 20 et 29 ans, les décès masculins sont 2,9 fois plus nombreux que les décès féminins. Entre 30 et 39 ans, ce rapport passe à 2,2. Il diminue ensuite, même s'il reste élevé : entre 60 et 69 ans, il est encore de 2,0. À 85 ans, le rapport s'inverse. Entre 90 et 99 ans, les décès féminins sont 2,1 fois plus nombreux que les décès masculins du fait de la surreprésentation des femmes au sein de la population de cet âge.

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Samedi 20 septembre

En **Chine**, il faudra regarder **les prix de l'immobilier**.

Lundi 22 octobre

En **Allemagne**, il faudra suivre **le rapport mensuel de la Bundesbank**.

Aux **États-Unis**, sera publié **l'indice de l'activité de la Fed de Chicago** de septembre.

Mardi 23 octobre

Au **Royaume-Uni**, sera rendue publique **l'enquête sur les tendances industrielles** d'octobre.

Pour **l'Union européenne**, sera communiqué **l'indice sur la confiance des consommateurs**.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **l'indice manufacturier de la Fed de Richmond**.

Mercredi 24 octobre

En **France**, sera publié **l'indice du climat des affaires** du mois d'octobre.

L'indice PMI « manufacturier » d'octobre sera publié pour le Japon, la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les États-Unis.

L'indice PMI « services » du mois d'octobre sera publié pour **la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les États-Unis**.

L'indice PMI « composite » sera communiqué pour **la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les États-Unis**.

Aux **États-Unis**, seront connus **les résultats des ventes de maisons neuves** du mois de septembre.

Jeudi 25 octobre

En France, sera publié **les résultats de l'emploi** du 3^e trimestre.

En Allemagne, sera rendue publique **l'enquête Gfk sur la confiance des consommateurs**. Seront également publiés **les indices IFO « climat des affaires », « perspectives » et « estimation courante »**.

La BCE se réunit avec **la politique monétaire** (fixation taux) à l'ordre du jour.

Aux **États-Unis**, seront connus **les promesses de ventes** et le résultat de **la balance commerciale** de septembre. Sera publié **l'indice de l'activité de la Fed du Kansas** pour octobre.

Au **Japon**, sera publié le **taux d'inflation** du mois d'octobre.

Vendredi 26 octobre

En France, il faudra suivre **l'indice sur la confiance des consommateurs** pour octobre. **La revue de la note de la France par Moody's** sera publiée.

Aux **États-Unis**, seront attendus **les résultats de la croissance du 3^e trimestre (PIB, dépenses de consommation)**. Sera également communiqué **l'indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan** du mois d'octobre. Sera publié **le nombre de forages pétroliers**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros 2017</i>	2288	3 263	1 717	1 164	11 169	2 324
PIB par tête <i>En euros</i>	34079	39454	28359	24999	32748	35189
Croissance du PIB <i>En % - juin 2018</i>	1,7	1,9	1,2	2,5	2,2	1,2
Inflation <i>En % - sept. 2018</i>	2,5	2,2	1,5	2,3	2,1	2,7
Taux de chômage <i>En % - août. 2018</i>	9,1 %	3,4	9,7	15,2	8,1	4,0
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2017</i>	56,5	43,9	48,9	41,0	47,1	41,1
Solde public <i>En % du PIB 2017</i>	-2,6	+1,3	-2,3	-3,1	-0,9	-1,9
Dettes publiques <i>En % du PIB 2017</i>	97,0	64,1	131,8	98,3	88,8	86,6
Balance des paiements courants <i>En % du PIB - juil. 2018</i>	-0,4	8,0	2,8	1,4	3,5	-3,9
Échanges de biens <i>En % du PIB - juil. 2018</i>	-2,7	7,2	2,7	-2,5	2,0	-7,0
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2017</i>	3,1	8,3	2,9	1,8	26,1	2,5
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,6	-17,9	-36,5	-11,8	-24,5	-50,0

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris

Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

• www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----